



PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION « EMMANUEL »

Samedi 27 mars 2024
Début 19h00.
Fin : 20h45.
Salle « Le Chêne »
à la Rue de l'Eglise 1,
1870 Monthey-VS.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée et salutations**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'AG 2022**
- 3. Présentation de comptes 2023**
- 4. Rapport des vérificateurs des comptes 2023**
- 5. Rapport d'activité 2023**
- 6. Nomination/ démission du comité**
- 7. Cotisation annuelle**
- 8. Divers**

Présences :

Jérôme Panchard (Président du comité), Alain Maillard (membre et caissier du comité), Monique Panchard (membre du comité), Gabrielle Weissbrodt (membre du comité), Lucette D'Agostini (membre du comité).

Benita Gashi Musli (directrice de l'association "EMMANUEL" et de son foyer ANAWIM).

Piero Ruggiero (fiduciaire de l'association "EMMANUEL").

Elodie Maillard, Eloïse Nigra, Jonas Fleutry, Diana Zavala, Marcel Vuarand, Janine Vuarand, Pascal Bujard, Gilbert Mudry, Suzanne Müller, Hedi Azarpour, Johann Courvoisier.

Excusés :

Mireille Udriot, membre du comité, Simone Kuchler, Jérôme Favez, chef du service de l'action sociale du canton du Valais, Gaëtan Debons, chef de coordination pour les questions du domaine du handicap du canton du Valais, Ludovic Mottola, collaborateur scientifique du service de l'action sociale du canton du Valais, Guy Cristine, conseiller municipal -Monthey, Charles Udriot, Ariane Martin, Nick Teal, Sophie Teal, Kim Maillard, Virginie Brodt, Kim Maillard, Virginie Brodt, Johnny Lo, Quentin Hermann, Nurije Gashi, Alexis Turin, Famille Andenmatten, Baheni Marthe, Neury Michet et Aurélie, M. Richard, M. Carruzo, Sandra Sciboz.

1. Ouverture de l'assemblée générale

Le président, Jérôme Panchard, remercie les membres et sympathisants de l'association pour leur présence à cette assemblée générale ordinaire.

Il mentionne plusieurs excuses qui nous sont parvenues et relève que nombreux sont ceux qui sont en pensée avec nous.

En 2023, avec la subvention du service de l'action sociale du canton du Valais et le soutien de ses membres et donateurs, l'association EMMANUEL avec son foyer ANAWIM a continué à poursuivre sa mission, qui est d'offrir un lieu d'accueil à des adultes en situation de handicap mental et ou psychique en leur proposant des activités occupationnelles, accompagnés par des professionnels du domaine socioéducatif, dans un cadre chaleureux.

2. Approbation du PV de l'assemblée générale 2022

Jérôme Panchard demande aux membres de l'association, s'ils désirent une relecture du procès-verbal de l'assemblée générale de l'année dernière. Les membres considèrent qu'il n'y a pas besoin d'une relecture.

Jérôme Panchard précise que le procès-verbal est également disponible sur le site internet de l'association.

A l'unanimité, le procès-verbal de l'assemblée générale 2022 est approuvé.

3. Présentation des comptes 2023

La parole est donnée à notre fiduciaire, Piero Ruggiero, pour commenter les comptes de l'exercice au 31 décembre 2023, conformément à nos obligations légales et présente une vue complète et fidèle de l'état financier et de la situation actuelle de l'association.

Les immobilisations s'élèvent à CHF 519'513.08 et les actifs circulants à CHF 420'959.50, portant le total de l'actif à CHF 940'551.69.

Les dépréciations ont été appliquées de manière cohérente.

Un fond de rénovation a été constitué auprès de la Raiffeisen pour un montant de CHF 49'986.33.

Une provision de CHF 90'000.00 a été créée pour de futurs travaux. Ce chiffre correspond au montant des dons et cotisations reçues en 2023.

Les travaux urgents incluent la réfection d'une salle d'eau, la réparation provisoire des fenêtres « velux » et du toit, ainsi que la création d'un bureau administratif, qui permettra de plus, de proposer un espace d'activités créatrices aux bénéficiaires.

Des offres pour ces travaux nous sont parvenues, elles s'élèvent à CHF 162'833.20.



Les subventions du service de l'action sociales ont été comptabilisées au passif, en attente du décompte finale de 2023, après l'approbation de l'Etat du Valais, pour un montant de CHF 474'276.00.

L'utilisation de la subvention a permis d'avoir un flux de trésorerie positive et de pouvoir honorer les charges et les autres frais d'exploitation.

Les frais généraux sans les amortissements s'élèvent à CHF 241'082.44.

En 2023, le montant de la facturation des prestations était de CHF 524'949.35. Un paiement rétroactif de la DGCS de l'Etat de Vaud a été perçu, pour un montant de CHF 24'632.80.

Les dons et cotisations reçues s'élèvent à CHF 90'408.67.

M. Ruggiero fait remarquer aux membres de l'association, que sans la subvention cantonale de l'Etat du Valais de CHF 474'276.00, les charges salariales et d'exploitations ne peuvent être couvertes.

De plus, M. Ruggiero informe l'assemblée que le comité a demandé un rapport CEC, celui-ci a été établi. Il sera nécessaire de prendre des décisions concernant d'éventuels travaux ainsi que leur mode de financement à court et moyen terme.

Des remerciements sont faits à nos partenaires, à leur soutien continu et à la confiance portée à l'association « EMMANUEL ».

4. Rapport des vérificateurs des comptes

La parole est donnée à M. Mudry Gilbert, vérificateur des comptes de l'association. M. Mudry Gilbert lit le rapport devant toute l'assemblée. Les comptes ont été analysés le 13 mars 2024 avec Ariane Martin, deuxième vérificatrice des comptes.

Les comptes sont tenus avec exactitude et le bilan correspond aux justificatifs présentés.

La décharge est donnée au comité par les membres de l'association.

Le président remercie les vérificateurs des comptes pour leur travail.

Par applaudissements des membres de l'assemblée, les comptes 2023 sont approuvés.

5. Rapport d'activité 2023



Pour communiquer le rapport d'activité de l'année écoulée, la parole est donnée à Benita Gashi Musli, directrice de l'association « EMMANUEL ».

L'année 2023 a été marquée par plusieurs événements et réalisations significatives.

Les principales activités et réalisations :

Stabilisation des ressources humaines :

Nous avons travaillé activement pour stabiliser notre équipe de ressources humaines, en veillant à maintenir un environnement de travail positif et offrir un soutien adéquat à nos collaborateurs.

En 2023, nous étions à 9 EPT, cela en accord avec notre mandat de prestation. L'intendance et le veilleur est inclus dans le calcul du pourcentage des EPT. Nous comptons là-dedans également le renfort éducatif équivalent à 1 EPT pour une résidente.

Les apprentis ne sont pas comptabilisés.

En résumé, voici le personnel employé au sein du foyer ANAWIM pour l'année 2023 :

- 1 directrice
- 2 éducateurs (ES)
- 2 assistants socioéducatifs (ASE)
- 1 assistante médicale
- 1 veilleur Croix-Rouge
- 3 auxiliaires
- 1 intendance ménage-blanchisserie
- 2 apprentis (ASE)
- 1 Pré-apprenti

Accueil d'un nouveau bénéficiaire

Nous avons accueilli un nouveau bénéficiaire dans la chambre supplémentaire ouverte l'année dernière au sein du foyer, ce qui témoigne de notre capacité à répondre aux besoins actuels dans notre domaine.

Les activités occupationnelles

Un planning d'activités est organisé toutes les semaines. Selon les spécificités et les besoins des bénéficiaires, l'accompagnement est adapté. Ces activités visent à garder l'autonomie et à stimuler l'épanouissement des usagers.

Les activités sont variées, quelques photos sont présentées à l'écran à l'assemblée :



- Préparation des repas
- Mise sou pli
- Entretien des extérieurs
- Jardinage
- Activités créatrices et manuelles
- Sport
- Balade
- Loto
- Vélo
- Vente de gâteaux
- Sorties de loisirs durant les weekends
- Participation à l'ouverture du carnaval avec la Castalie
- Etc.

Nous avons des collaborations externes, telles que Manzasport avec Alan Manzanedo, Herbalife, Equithérapie Bex, Art-thérapie avec David Melcarne, Musicothérapie avec Aurélie Garrabé, Tak Tik Bex, SPA Valais, Qapcoop Aigle.

Externat et accueil d'une bénéficiaire en urgence :

Nous avons assuré l'externat avec l'accueil d'une bénéficiaire en urgence dans l'attente d'un placement à la Castalie, démontrant ainsi notre engagement à soutenir la famille mais aussi à collaborer avec les diverses instances de l'Etat, pour le bien de cette bénéficiaire.

UAT

Nous disposons toujours d'une chambre pour l'unité d'accueil temporaire. Cette chambre est régulièrement utilisée par des bénéficiaires externes, généralement pour de courtes périodes allant de deux à trois nuits.

Charte

Notre équipe a travaillé ensemble pour élaborer une charte publique du foyer, définissant sa mission, sa vision et ses valeurs. Ce processus de réflexion collective renforce notre identité organisationnelle et guide notre action future. La charte publique est présentée et lue à voix haute à l'assemblée présente ce soir.

Critères de qualité

Comme annoncé lors de l'assemblée générale de l'année dernière, nous avons dû respecter des normes de qualité supplémentaires par rapport aux années précédentes. Dans ce cadre, deux collaboratrices scientifiques de l'Etat du Valais, Mme Weidmann et Mme Michel, sont venues au foyer le 21 novembre pour évaluer notre conformité aux différents critères de qualité stipulés dans notre mandat de prestation. Cette séance a duré une matinée au cours de laquelle différents dossiers et concepts ont été présentés et discutés ensemble. Ces documents avaient été préparés en amont par Benita Gashi Musli pour assurer une présentation complète et détaillée de nos



activités et de notre accompagnement auprès des bénéficiaires au sein du foyer, répondant aux normes de qualité exigées.

Organisation de la soirée de soutien

Afin de financer un voyage à nos résidents, nous avons décidé d'organiser une soirée de soutien. Les démarches et la préparation a commencé en juillet 2023, la soirée étant prévue pour le 2 mars 2024.

Cette initiative illustre notre engagement à offrir des expériences enrichissantes à nos bénéficiaires.

En résumé, l'année 2023 a été une année riche en activités et en réalisations, reflétant notre engagement continu envers le bien-être et l'épanouissement de nos résidents.

Nous exprimons notre reconnaissance envers les membres et donateurs, les parents, le comité, le personnel du foyer, le service de l'action sociale de l'Etat du Valais, ainsi que tous nos autres partenaires. Leur générosité, leur soutien et leur engagement ont joué un rôle essentiel dans la réalisation de nos projets. Toutes ces contributions ont grandement contribué à assurer la pérennité du foyer.

6. Nomination/ démission du comité

Le président présente le comité 2023, qui est composé comme suit :

- Jérôme Panchard, président,
- Gabrielle Weissbrodt, membre,
- Monique Panchard, membre,
- Mireille Udriot, secrétaire,
- Lucette D'Agostini, membre,
- Alain Maillaird, caissier.

Alain Maillard, membre du comité et caissier, donne ce soir sa démission. Il remercie toute l'assemblée et le comité pour la confiance accordée jusqu'ici.

L'assemblée prend note de cette décision et applaudit M. Maillard. Le président et tout le comité le remercie pour son investissement au sein de l'association.

Le poste de vice-présidente a été proposé à Madame Weissbrodt, qui a aimablement accepté. Elle a été chaleureusement acclamée par

l'assemblée pour sa nouvelle fonction au sein du comité. Nous sommes convaincus que son dévouement et son expertise contribueront de manière significative à l'avancement de notre mission. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ce nouveau rôle et nous nous réjouissons de continuer à travailler ensemble.



Jérôme Panchard propose aux membres de l'assemblée, de se prononcer à main levée, si l'un d'eux est intéressé à faire partie du comité.

Aucune personne n'est actuellement intéressée.

7. Cotisation annuelle

La cotisation annuelle pour les membres reste inchangée.
Elle est à CHF 50.--.

8. Divers

Un membre de l'équipe éducative du foyer de vie ANAWIM intervient pour soulever une question concernant le salaire qui est attribué au personnel. Il exprime, au nom de l'équipe éducative, ses inquiétudes quant à leur avenir, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie et de la rémunération qu'ils perçoivent actuellement. Est-ce que sur le long terme, il y aura une réflexion sur le sujet, afin d'éviter des départs ou un éventuel « turn-over » au sein du foyer de vie.

Benita Gashi Musli explique que depuis 2021, les salaires ont été mis à l'échelle cantonale du Valais, ce qui n'était pas le cas auparavant. Le salaire dépend de la fonction et de la formation certifiante de chacun. Les augmentations annuelles ne sont cependant pas identiques à celle du

canton et elle admet qu'actuellement, les annuités des collaborateurs ne peuvent être prises en compte avec le budget de l'association, mais que la discussion est ouverte à l'équipe, lors d'une séance de comité.

Monthey, le 27 mars 2023

Jérôme Panchard
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JP", written in a cursive style.